

## Conseil municipal du 16 décembre 2011

**Diagnostic éclairage public.** Le conseil décide de faire effectuer un diagnostic de l'ensemble de l'éclairage public de la commune, afin d'obtenir un bilan et un relevé complet, ainsi que des préconisations pour une gestion plus économique du parc. Cette opération peut obtenir 50 % de subvention de l'ADEME. Une consultation d'entreprises et une demande de subvention seront faites.

**Tarif 2012 de location des salles communales :** il est décidé une augmentation de 5€ pour chacune d'elles, sauf pour le tarif appliqué aux associations communales. Une caution de 100 € est demandée pour la réservation définitive et sera retenue en cas de dégradations.

### Salle polyvalente :

Une journée : 215€ pour les personnes domiciliées à Mansac et 455 € pour les personnes domiciliées hors commune.

Vin d'honneur ou buffet (1/2 journée) : 185€ pour les personnes domiciliées à Mansac et 345 € pour les personnes hors commune

La location de la cuisine et des couverts : reste inchangée : 1,10 € par convive pour l'utilisation de la cuisine et, ou des couverts.

Location pour deux jours consécutifs : Le tarif du 2<sup>e</sup> jour est fixé à 105 € majoré de 1,10 € par personne présente au repas du 2<sup>e</sup> jour.

La location aux associations communales est inchangée : 122 € (2 gratuits par an pour un évènement qui le justifie, après avis du maire).

Location aux associations extérieures : 185 €

Rappel : lors du conseil précédent, la location en semaine pour un professionnel a été fixée à 250€.

Salle du mille-club : 75 €. La location est gratuite pour les associations de la commune.

Cette salle n'est pas louée aux personnes hors-commune. Un four micro-onde y sera installé.

**Concessions dans les cimetières.** Concession de 2.50 m<sup>2</sup> : 120 Euros ; Concession de 5.00 m<sup>2</sup> : 240 Euros.

Les tarifs du columbarium : Emplacement pour 15 ans : 320 € ; Emplacement pour 30 ans : 640 €

**Tarif du restaurant scolaire (cantine) pour 2012.** Ils sont relevés de 10 ct pour tenir compte des nouvelles directives de l'état concernant les repas servis aux élèves. Enfant : 2 €, adulte : 5,60 €, EVS : 2,95 €.

La mise en place d'un tarif plus élevé pour les enfants hors commune fréquentant l'école de la Rivière a été évoquée mais n'a pas été retenue pour cette année.

**Tarif de la garderie municipale avant et après la classe.** Matin : 1,10 € ; soir : 1,40€, matin et soir : 2 €. Les tarifs pour l'accueil de loisirs fixés en juin ne sont pas concernés par ces modifications.

**Signalétique de voirie :** le conseil décide de renouveler un certain nombre de panneaux routiers défectueux (passage à niveau) et d'en implanter d'autres dans le cadre du budget prévu à cet effet. Un prochain programme devrait venir compléter celui-ci.

**Assurance.** Le conseil délibère afin de pouvoir accepter le remboursement effectué lors de sinistres par notre assureur, Groupama. L'ensemble des décisions ont été prises à l'unanimité des élus présents.

**Bibliothèque en fête :** Micheline Tronc, élue, responsable de la bibliothèque municipale, a présenté le bilan de bibliothèque en fête. Elle a exprimé sa satisfaction et celles des 12 bénévoles de l'association Mansac au fil des pages. 150 visiteurs se sont déplacés et ont apprécié l'exposition d'instruments de musique du Monde. Les élèves des 6 classes de l'école et les enfants de l'ALSH ont tous été passionnés par cette découverte et par les animations proposées. Les spectacles, danses et concert, ont remporté un vif succès, ainsi que la présentation d'instruments du folklore local.

Le budget initial de 850 € a été couvert par 331 € du Conseil Général, dans le cadre de l'opération bibliothèque en fête, par 269 € de la commune dans le cadre de l'aide à la bibliothèque et le solde par les entrées réalisées par « Mansac au fil des pages » lors des spectacles.

Le maire a remercié les bénévoles de la Bibliothèque et Marie-Claude Carles pour la parfaite organisation de cette animation qui a apporté une dynamique culturelle à notre commune.